



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2016 à 18 heures

\*\*\*\*\*

**Présents :** MM. VOUDON, LESAGE, Mme BOYMENU, MM. GAUVIN, RIPOCHE, DESSIRIEX, BURBAUD, LAIDET Alain, PINAUD, COUVIDAT, Mme BASSET, MM. GODICHAUD, JEAN, Mme ROY M-Annick, MM JAROSZ, DEVIGE, VIGNAUD, TRAINAUD, LAIDET Michel, Mme ROY Françoise, MM. LABROUSSE, ROY Francis, BOURINET, Mme GAILLARD, MM BERTRAND, PANNETIER, CHAUVET.

**Excusés :** MM FOUCHIER, Mme RODET, MM MESNARD, BONNAUD, TURQAT

Après présentation du Cabinet ARCHOS de l'amendement qui va être déposé auprès de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale pour que la Communauté de Communes du Rouillacais ne soit pas rattachée à la Communauté d'Agglomération du Grand'cognac, le Président VIGNAUD a énoncé les différents points à l'ordre du jour et les membres ont donné leur accord.

### **SUBVENTIONS 2016**

Après examen de la commission « subventions », Il est décidé de ne pas augmenter les subventions allouées aux différentes associations.

### **ELABORATION DU PLUI**

Le Président est autorisé à déposer une subvention ETAT au titre de la dotation globale de décentralisation et une autre suite à appel à projets.

Le bureau d'études pour la mission de conseils et d'assistance à l'élaboration du PLUI sera nommé après un marché public sous la forme d'une procédure adaptée.

Toutes les dépenses relatives au PLUI seront inscrites en section d'investissement sur le budget.

### **MARCHE DE TRAVAUX LOGIS DE RANCOGNE**

Suite à l'appel d'offres, le Président informe l'assemblée du montant total des travaux soit 714 669.41€ HT et les travaux vont débuter en février avec une fin de travaux prévus en décembre 2016.

### **TRAVAUX A LA PISCINE DE ROUILLAC**

En raison de très gros travaux de canalisations de chauffage de la piscine de ROUILLAC, un marché de travaux sous forme adaptée va être lancé.

### **FOURNITURE DE GAZ NATUREL**

Le choix adopté du mode de dévolution du marché de fourniture de gaz est un marché à procédure adapté.

### **SERVICE ASSAINISSEMENT**

Après lecture des deux rapports de l'année 2014 concernant l'un, l'assainissement collectif et l'autre l'assainissement non collectif, le conseil les approuve à l'unanimité.

### **SERVICE ORDURES MENAGERES**

Le conseil approuve le règlement de collecte des déchets ménagers proposé. Ce règlement sera remis à chaque mairie.

.../...

## **ADHESION AU SDITEC**

Il est décidé d'adhérer au SDITEC pour l'organisation du parc informatique de la CdC. Cette adhésion permettra d'avoir accès à des logiciels adaptés et compatibles aux services (SIG, cadastre...).

## **CONVENTION PROGRAMME D'INTERET GENERAL « HABITER MIEUX »**

Un avenant à la convention pour une durée de 3 ans du 20 juin 2015 au 19 juin 2018 sera signé entre la CdC et le Conseil Départemental afin de continuer les démarches entreprises en matière de lutte contre la précarité énergétique, d'habitat indigne, de la production de logements locatifs sociaux dans le parc privé et de la prise en compte du vieillissement de la population.

## **CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE**

Une convention avec la commune de Rouillac est passée avec la CDC pour l'utilisation de matériels ou de personnel pour une durée de de deux ans.

## **PERSONNEL**

Des postes sont créés suite à des avancements de grade :

### Pour le service Ordures ménagères

- 1 poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal 1ère classe

### Pour le service médiathèque

- 1 Poste d'adjoint territorial du patrimoine principal 2ème classe

## **ADMISSIONS EN NON VALEUR**

Des admissions en non-valeur sont accordées par le conseil comme suit :

- sur le budget habitat pour une somme de 1 888.56 €
- sur le budget assainissement pour une somme de 75 €
- sur le budget OM pour une somme de 4 671.58 € et un effacement de dettes pour 306.87 €

## **PROJET DEPOT DE PAIN A MARCILLAC LANVILLE**

La commune de Marcillac-Lanville souhaite l'installation d'un dépôt de pain dans le bourg de sa commune et a demandé à la CdC de prendre à sa charge les frais de réhabilitation en mettant à disposition un immeuble. Cependant le multiple rural, propriété de la Communauté de Communes du Rouillacais a déjà cette prestation ; après débats, il est décidé de proposer à la Mairie de MARCILLAC de prendre à sa charge le dossier.

Le Président, après avoir informé l'assemblée que le vote des budgets 2016 aura lieu le 14 mars prochain, lève la séance à 20h30.